

ESPACE RANDO ST PAIR

ASSEMBLEE GENERALE 2024

jeudi 26 septembre

189 adhérents à jour de leurs cotisations. 117 émargements ont été décomptés. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut commencer.

Début de l'assemblée Générale à 18 h 10

Nicole Maison, Présidente, remercie l'ensemble des présents, adhérents et futurs adhérents. Mme Annaïg Le Jossic, Maire de St Pair, s'est excusée et ne pourra être présente, elle est représentée par Mme Julie Keshvadi, Conseillère déléguée à la vie associative.

1° - Rapport d'activités 2023/2024

Présenté par Nicole Maison, Présidente (voir annexe)

A l'issue de la présentation, **le rapport a été voté à l'unanimité**

2° - Rapport financier 2023/2024

Présenté par Gérard Lepron, Trésorier (voir annexe)

A l'issue de la présentation, **le rapport a été voté à l'unanimité**

3° - Montant de la cotisation 2024/2025

Gérard Lepron, Trésorier indique à l'assemblée que l'adhésion annuelle simple est maintenue à 10 € + 3 € (+1€) avec option assurance. L'adhésion annuelle avec licence à la F.F.R.P. (Fédération Française de Randonnée Pédestre) passe à 36 €, (4€) adhésion à privilégier compte tenu de l'engagement et du travail effectués par la fédération. L'abonnement à la revue fédérale reste de 10€.

Depuis plusieurs années le montant de la cotisation de la licence auprès de la fédération augmente régulièrement et avait jusqu'à présent été absorbé par le club. L'augmentation substantiel de 2,60 € cette année ne le permet plus. Il a été décidé en dernier conseil d'administration de proposer une augmentation de 4€ du prix de la licence à cette A.G.

Les nouvelles tarifications ont été votées à l'unanimité.

Dominique Ouin, Secrétaire, commente, via la vue écran, le formulaire d'adhésion. Il n'y a plus que ce document à fournir. Il est demandé un soin particulier pour le remplir. Le certificat médical (- de 6 mois de délivrance) est à fournir uniquement pour les nouvelles adhésions. Le questionnaire de santé, pour les renouvellements d'adhésions, est confidentiel et doit être conservé par l'adhérent. Il engage sa responsabilité.

Gérard Lepron, trésorier indique que la loi oblige de proposer à nos adhérents une assurance complémentaire. Option « dommages corporels » AXA est prévue à cet effet.

4° - Programme 2024/2025

La Présidente précise que rien ne change au niveau des randonnées hebdomadaires. Toujours programmées les mardis après-midi avec deux circuits 08 et 12 km et un circuit de 08 km les mardis matin en juillet et août. Les animateurs sur la 12 sont encore peu nombreux cette année et cela tend également sur la 8. **Espace** est toujours à la recherche de nouveaux animateurs. Appel à candidature est passé. Deux randonneurs se sont portés candidats. Marie-Claire Harasse pour la 12 et Patrick Mesnage pour la 08. Un grand, grand merci à eux. Ils intègrent donc, suivant les statuts, le conseil d'administration.

La sortie à la journée en bus et le repas annuel reste à définir.

Le calendrier de la saison 2024/2025 sera disponible prochainement sur le site.

La galette des rois est prévue le 14 janvier prochain et la salle est déjà réservée.

Le goûter traditionnel est maintenu une fois par mois sur une rando du «Team d'Albert» avec une participation de 2 €.

L'assemblée générale 2025 est fixée au **jeudi 25 septembre 2025 à 18 h 00** à la **salle de la Faisanderie à Kairon** (St Pair sur Mer).

4° - **Renouvellement du tiers sortant**

La Présidente rappelle les noms des membres du C.A. composant le tiers sortant: CHENU Alain – DESLANDES Jean-Paul – GRANDIN Philippe – LEVASSEUR Christian – MAISON Nicole – TESNIERE François. Ces 6 membres acceptent, ou l'on fait savoir, d'être reconduits au sein du C.A.

Nicole Maison, nous fait part, que, pour des raisons familiales, Geneviève Gambillon, bien que restant adhérente à Espace quitte le C.A. et son rôle d'animatrice. Nous la remercions tous pour son engagement passé.

Nous intégrons donc Marie-Claire HARASSE ainsi que Patrick MESNAGE.

La Présidente sollicite à nouveau l'assemblée pour l'intégration de nouveaux membres. Aucune candidature prononcée.

Il est rappelé que tout nouvel animateur ne sera pas lâché seul dans la nature. Il sera en binôme avec un animateur confirmé et que plus il y aura de binôme moins le tour de chacun ne reviendra vite. Ce qui somme toute ne représente pas un investissement si drastique.

5° - **Questions diverses**

Inscription au règlement intérieur de la prise en charge de l'adhésion et de la licence des membres du C.A. par Espace, pour dédommagement des frais kilométriques engendrés lors des reconnaissances de randos.

Gérard Lepron, indique qu'à ce jour rien n'est vraiment en place. Évoqué déjà à plusieurs en C.A., 2 solutions étaient possibles. Un relevé kilométrique établi par chaque animateur et le km payé suivant le barème de l'impôt. Cette solution à la longue peut être coûteuse pour le club.

L'autre solution, faire reconnaître **Espace** d'utilité publique, puis enregistrer les frais occasionnés sous forme de dons entraînant une réduction d'impôts. Peu équitable pour les personnes non imposables et assez contraignant vis à vis du trésor public.

Une 3ème solution a été trouvée, la prise en charge par **Espace** du coût de l'adhésion au club, ainsi que le prix de la licence FFRP de l'ensemble des membres du C.A.. Cette solution semblant

convenir à tous est donc proposée au vote et sera inscrite au règlement intérieur si approuvée.

Solution votée à l'unanimité, le règlement intérieur sera ainsi modifié.

Dans la salle, une question a été soulevée concernant un séjour du type Erdeven en mai dernier, pour 2025. Évoqué au dernier C.A., à ce jour aucune décision n'a été prise, cela sera à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Il faut savoir que cela demande beaucoup d'investissement en amont pour les organisateurs. Affaire à suivre.

En cours d'assemblée, la parole a été donnée à Mme Keshvadi, représentant la municipalité. Elle se félicite du bon fonctionnement d'**Espace Rando**. A voir cette assemblée de plus de 100 personnes, elle ressent au sein de cette association une belle dynamique. Elle se réjouit des projets présentés. Elle assure la municipalité de son soutien à **Espace** de tout besoin dans la mesure de ses possibilités.

En aparté de cette assemblée et avant de la clôturer, Nicole Maison, Présidente précise qu'une chaîne humaine **Téléthon** est organisée par l'Espoir du Roc le dimanche 17 novembre à 15 h 00 sur la digue de St Pair sur Mer et qu'à cet effet des billets de participation avec tombola sont en vente ici même et jusqu'au début novembre. Merci d'avance de votre participation.

Fin de l'assemblée générale à 19 h 00

suivie du verre de l'amitié
